

Références 2010

traduire

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Activité immémoriale, la traduction jouit d'un statut ambigu. Meilleure est la traduction, moins elle est visible : sa réussite semble comme l'effacer. Par ailleurs, alors que la traduction n'apparaît que rarement comme déterminante dans les échanges – culturels, sociaux, économiques –, elle leur est en fait indispensable, et de plus en plus, dans l'univers globalisé qui est le nôtre.

Activité immémoriale, la traduction jouit d'un statut ambigu. Meilleure est la traduction, moins elle est visible : sa réussite semble comme l'effacer. Par ailleurs, alors que la traduction n'apparaît que rarement comme déterminante dans les échanges, elle leur est en fait indispensable, et de plus en plus, dans l'univers globalisé qui est le nôtre.

Traduire est un métier, et même une pluralité de métiers spécialisés, qui s'appuient de plus en plus sur les technologies de traitement automatique des langues. Enjeux culturels, sociaux et économiques se conjuguent dans la traduction pour favoriser l'accès à la connaissance.

En Europe, peut-être plus encore qu'ailleurs, la traduction a été le moyen de la circulation des idées, des livres, des êtres humains, comme l'illustre avec bonheur la fameuse formule d'Umberto Eco, « la langue de l'Europe, c'est la traduction ».

traduire

Facteur clé du dialogue interculturel, la traduction favorise la diffusion des idées tout en permettant aux langues de conserver leur fonctionnalité. Dans l'Union européenne, elle joue un rôle essentiel, notamment au sein des institutions communautaires où elle contribue au débat démocratique et à l'information des citoyens.

De manière souvent peu visible, ou du moins peu reconnue, la traduction occupe également une place importante dans notre vie quotidienne. En tant que consommateur, salarié, usager ou spectateur, chacun de nous reçoit des informations via la traduction.

Mais, pour répondre à ces enjeux cruciaux de notre temps, la traduction doit faire l'objet d'engagements politiques affirmés : c'est le cas en France et en Europe, par le biais d'un certain nombre de programmes de soutien.

Engagé en faveur du multilinguisme, notre pays veut renforcer la place de la traduction, pour que la langue française demeure une langue internationale, pour que les langues, expressions des cultures et porteuses des diverses visions du monde, continuent à vivre dans leur pluralité et dans la fécondité de leurs échanges.

« (Le) plurilinguisme est fondé sur une conception extrêmement simple qui veut qu'en matière de culture et de langue – et la langue est naturellement la base de toute culture – c'est la diversité qui vaut et l'uniformité qui nous appauvrit et nous fait perdre.

Le droit du citoyen, ce qu'on appelle le « droit au français », est conçu comme une politique sociale, dans la mesure où la langue est un outil d'intégration et de cohésion sociale. [...] Fondamentalement, la loi de 1994 a été faite pour servir les consommateurs : c'est une question de droit absolu mais aussi une question de sécurité. [...] Cette partie de la loi est la mieux appliquée. [...] Il semble donc qu'au niveau des producteurs et des distributeurs, la loi entre vraiment dans les mœurs.

L'efficacité est beaucoup moins grande en revanche dans un deuxième domaine, celui des médias audiovisuels. Le Conseil constitutionnel a annulé les dispositions qui obligeaient l'emploi de la langue française dans les rapports « privés », en quelque sorte, notamment dans les sociétés privées. [...] C'est pour cela que nous sommes relativement dépourvus et que nous menons une politique volontariste, mais avec une base légale assez faible. [...]

Troisième terrain d'application : le monde du travail [...]. C'est un domaine où l'application de la loi est difficile [...] du fait de la pression des entreprises qui ne voulaient pas d'une application trop contraignante. Le domaine du travail compte en revanche des associations et des syndicats très actifs. [...] Le propos n'est pas de faire la police de la langue, mais de se mettre au service de ceux qui ont besoin de la langue pour consommer, pour travailler, etc., en toute sécurité.

Quatrième terrain : la science, la communauté scientifique, les colloques et les communications scientifiques. [...] Nous sommes coincés entre trois facteurs contradictoires. [...] D'une part, la nécessité d'être cohérents, c'est-à-dire d'utiliser effectivement le français dans les colloques avec des savants français. [...] D'autre part, la traduction ou l'interprétation coûte très cher [...]. Enfin, dans un domaine qui est, par définition, international, celui de la science et de la recherche, je dois communiquer dans la langue du plus grand nombre, celle des revues, des ouvrages les plus répandus. Je dois donc communiquer en anglais. Bref, le bilan est contrasté. [...] C'est l'un des domaines où les associations agréées de défense de la langue française interviennent le plus : la loi de 1994 (leur) a donné ce pouvoir de saisir la justice, et je pense que c'est extrêmement efficace.

Prétendre que nous devons revenir à un modèle unique d'hommes et de femmes serait une formidable régression de l'humanité, parce que dans le modèle unique, il y a une seule langue. Or, je crois que ce serait tout simplement refuser de communiquer. Nous pouvons échanger justement parce que nous avons différentes langues. Si nous avions tous la même langue, que pourrions-nous nous offrir mutuellement ? »

La traduction, un outil du droit au français

Traduction et vie quotidienne

La traduction, on l'ignore souvent, joue un rôle important dans notre vie quotidienne. Elle est même au premier rang des préoccupations de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dont la vocation est avant tout de protéger les citoyens, les consommateurs, les salariés. Cette loi vise d'abord à établir et à garantir à tous le « droit au français » : pour le travail, les loisirs, l'accès à l'information, l'éducation, les services publics, la consommation... C'est là que la traduction va jouer un rôle essentiel, afin de rendre accessible à tous les ressources culturelles et matérielles internationales. Dans une France ouverte à la mondialisation, le « droit au français » marque la volonté de maintenir la langue française comme élément d'intégration et de cohésion sociale.

Le consommateur

La loi a été pensée pour assurer à tous les consommateurs le respect de leurs droits, mais aussi pour leur sécurité. Le principe de la loi est simple : toute indication utile ou indispensable pour le consommateur doit être facilement accessible. Il peut s'agir par exemple d'un mode d'emploi, d'une notice, ou de manière plus générale de toute indication de désignation, présentation et publicité des biens, produits et services. La mauvaise compréhension de ce type de texte peut mettre en jeu le confort d'usage et même la sécurité des personnes... Les textes en langue étrangère sont toujours possibles, tant qu'une présentation en français est accessible.

Symétriquement, la loi, outre qu'elle défend les droits et la sécurité des citoyens, fait également la promotion du plurilinguisme. Ainsi, les services publics, lorsqu'ils procèdent à la traduction dans une langue étrangère d'un texte destiné au public (annonce, inscription, site internet), doivent le faire en au moins deux langues.

Qu'il s'agisse d'assurer le confort d'usage des consommateurs en traduisant en français ou de promouvoir le plurilinguisme en traduisant en langue étrangère, la traduction joue un rôle primordial dans le respect de la loi et dans la vie quotidienne des citoyens.

Le salarié

Aujourd'hui, le monde du travail et de l'entreprise est de plus en plus ouvert sur l'international, et l'emploi des langues étrangères tend à s'y répandre : pour communiquer avec les partenaires ou les clients, pour utiliser les outils propres à chaque profession... Selon le même principe que pour le consommateur, tout ce qui est utile pour le travailleur doit lui être accessible en français (contrats de travail, notes de service, logiciels). Le confort et la sécurité sont évidemment en jeu, mais aussi l'insertion professionnelle et l'égalité entre les salariés. Les salariés ne maîtrisant pas une langue étrangère, à un poste où cela n'est pas indispensable, ne doivent pas être pénalisés. Diverses actions en justice ont établi une jurisprudence constante en ce domaine.

¹ Revue *Traduire*, n° 212, janvier 2007

Le domaine scientifique

Le dispositif de terminologie

L'enrichissement de la langue n'est certes pas de la traduction, cependant il la touche directement : pour bien traduire, il faut disposer d'une terminologie adaptée, c'est-à-dire d'équivalents français des termes étrangers. Certes, le français est bien vivant et l'adaptation de son vocabulaire aux évolutions du monde contemporain se fait en grande partie de façon spontanée, dans la rue, mais aussi dans les laboratoires, les ateliers ou les bureaux d'étude. Mais pour éviter que, dans certains domaines, les professionnels ne soient obligés de recourir massivement à l'utilisation de termes étrangers, l'adaptation du vocabulaire doit être encouragée, facilitée et coordonnée. C'est pourquoi, depuis plus de trente ans, les pouvoirs publics incitent à la création, à la diffusion et à l'emploi de termes nouveaux. Œuvrer à l'élaboration d'une terminologie de référence, conformément aux règles de formation des mots de notre langue, et les mettre à la disposition des professionnels et du public, telles sont les missions du dispositif d'enrichissement de la langue française mis en place par le décret du 3 juillet 1996. Les professionnels, et au premier rang

d'entre eux les traducteurs, disposent ainsi des outils pour communiquer dans leur langue de manière précise, quel que soit le domaine concerné.

Un fonds de soutien

Jouant un rôle important sur la scène scientifique internationale, la France accueille en conséquence chaque année un grand nombre de manifestations scientifiques. Afin que les échanges scientifiques continuent à se faire dans une pluralité de langues, dont le français, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un fonds de soutien à l'interprétation dans les manifestations, colloques ou congrès scientifiques se déroulant sur le territoire français, appelé Fonds Pascal (programme d'aide aux sciences et aux langues). Son objet est de renforcer l'attractivité de notre pays dans le domaine des sciences : il permet aux chercheurs francophones qui le souhaitent d'exercer leur droit au français en communiquant dans cette langue les résultats de leurs travaux, tout en leur assurant une diffusion internationale.

La traduction au service du dialogue interculturel

Afin que circulent les idées, que les cultures s'enrichissent mutuellement, que le patrimoine culturel et la création artistique soient diffusés le plus largement possible, la traduction littéraire est indispensable. Plusieurs organismes, en France, en Europe et à travers le monde, la promeuvent pour que toutes les cultures aient la chance d'être entendues. Il s'agit d'un enjeu majeur, comme le précise Rüdiger Wischenbart, auteur d'une enquête sur les traductions

à travers l'Europe : « Dans les grands pays du livre, les tirages moyens de la littérature et des traductions, best-sellers mis à part, sont en train de diminuer. Les coûts de traduction, eux, sont toujours assez élevés. Cela risque de mener à une réduction de l'échange des idées à travers les livres. » (*Diversity Report 2008*²)

La traduction littéraire porte des enjeux artistiques et culturels particuliers, et l'on trouve une grande variété de profils chez les traducteurs littéraires : grands traducteurs littéraires célèbres, souvent spécialistes d'un auteur, d'un genre ou d'une période, traducteurs moins connus, mais toujours animés d'une éthique rigoureuse de leur métier, et même fréquemment des auteurs, qui délaissent un moment leur œuvre pour faire passer dans leur culture l'œuvre d'un confrère allophone. Ils choisissent souvent les œuvres qu'ils traduisent selon leurs goûts et leurs affinités, et doivent travailler dans un subtil équilibre entre la traduction fidèle du texte ou la restitution de son sens, qui exige parfois de s'éloigner temporairement du texte, ou d'en restituer les effets selon une autre distribution dans la langue cible.

Aides du CNL à la traduction et aux traducteurs

Intraduction

2004 : 348 aides accordées, 37 langues, 1 540 000 €

2005 : 324 aides accordées, 33 langues, 1 548 613 €

2006 : 338 aides accordées, 37 langues, 1 542 940 €

2007 : 328 aides accordées, 40 langues, 1 639 230 €

2008 : 330 aides accordées, 36 langues, 1 701 730 €

Extraduction

En 2008, 600 aides accordées (1 300 000 €), pour traduction en 36 langues et en direction de 42 pays.

En 2008, 100 boursiers étrangers ont séjourné en France pendant une durée moyenne de 2 mois et ont représenté 40 pays et 40 langues (sur la base d'une mensualité de 1 800 €, ce type d'aide s'est élevé à un montant d'environ 400 000 €).

² www.wischenbart.com/diversity/report/Diversity%20Report_prel-final_02.pdf

La traduction dans l'audiovisuel (doublage, sous-titrage) et dans le spectacle vivant (surtitrage)

Le multilinguisme dans le domaine culturel ne peut se concevoir sans évoquer la circulation des œuvres audiovisuelles.

L'offre audiovisuelle s'est enrichie par le choix entre version doublée et version originale sous-titrée qu'offrent les Dvd, ainsi que certaines grandes chaînes de télévision généralistes. Les circonstances sont donc favorables au développement de la pluralité linguistique de l'offre audiovisuelle : dans le domaine de la télévision, par exemple, l'avenir ne semble plus être au clivage entre les chaînes thématiques de cinéma, qui offrent la V. O., et chaînes généralistes, qui se cantonnent à la V. F., mais au choix entre les versions doublées ou sous-titrées. Il faut veiller néanmoins à ce que cette situation profite à toutes les œuvres et à toutes les cultures. La question se pose entre autres en ce qui concerne les œuvres pour enfants.

La problématique est proche en ce qui concerne le spectacle vivant, mais avec des contraintes techniques et artistiques bien plus importantes. Pour qu'un spectacle puisse être diffusé hors de ses frontières, le surtitrage est indispensable, même s'il implique un financement important. Cet enjeu ne peut être éludé si l'on veut encourager le dialogue interculturel.

Le sous-titrage, le doublage ou le surtitrage impliquent des compétences de traduction particulières : le traducteur doit adapter son travail aux contraintes techniques particulières à l'exercice (mouvement des lèvres des comédiens, images, taille du sous-titre ou du surtitre), transcrire les références culturelles... Cette pratique implique donc une formation particulière, pour un métier qui n'est sans doute pas valorisé à la hauteur des enjeux qu'il porte.

Le dialogue interculturel trouvera donc sa pleine dimension grâce à une intervention sur les versions linguistiques des œuvres cinématographiques, audiovisuelles et du spectacle vivant, ce qui favorisera leur circulation sur le marché européen et international. Le programme Média prend déjà en compte ces aspects, qui doivent être encore renforcés pour que les œuvres européennes puissent connaître la meilleure diffusion.

Les actions en faveur de la traduction

En France

Le Centre national du livre (CNL), établissement public autonome sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, offre depuis 1982 diverses aides en faveur de la traduction. Il travaille dans deux directions : pour l'intraduction (traduction d'œuvres étrangères en langue française) et pour l'extraduction (traduction d'œuvres françaises en langue étrangère).

Les œuvres peuvent appartenir à de nombreux genres : littérature classique, littérature de jeunesse, bande dessinée, philosophie, théâtre, art, littérature scientifique et technique... Des commissions de spécialistes indépendants décident des projets de traduction qui bénéficieront de subventions. Le choix se fait selon des critères de qualité de l'œuvre, d'originalité, et de la nécessité de combler des lacunes dans l'accès à certains textes majeurs. L'existence d'un contrat est une condition indispensable de la subvention, qui a donc l'effet induit d'aider à rémunérer correctement la profession des traducteurs littéraires.

Le CNL offre d'autres formes d'aide à la traduction : par exemple les manifestations Les Belles Étrangères et le Salon du livre de Paris, qui invitent des auteurs étrangers et suscitent la traduction d'ouvrages traduits des langues des pays invités. Outre les aides directes aux éditeurs, il propose également des aides aux traducteurs, sous la forme de bourses, de crédits de traduction pour compléter le soutien à la traduction pour des ouvrages particulièrement difficiles à traduire. Enfin, il offre des bourses aux traducteurs étrangers désireux de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'ouvrages français.

Au total, en 2008, le CNL a accordé un peu plus de 3 000 000 € d'aides directes aux éditeurs et environ 500 000 € d'aides directes aux traducteurs pour encourager la traduction de et vers le français.

En Europe

La traduction est au cœur des préoccupations de l'Union européenne. Elle constitue sans aucun doute l'un des vecteurs les plus importants sur lesquels se constituera une Europe à l'image de sa devise : « Unis dans la diversité ». Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, l'a qualifiée de « métier à tisser des liens entre les cultures » lors d'une conférence sur la traduction littéraire et la culture, organisée à l'initiative de la Commission européenne, le 21 avril 2009.

L'engagement européen en faveur de la traduction

Pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne et à la suite des États généraux du multilinguisme (26 septembre 2008, Paris), le Conseil « Éducation, jeunesse, culture et audiovisuel » de l'Union européenne (20 et 21 novembre 2008) a adopté une résolution sur le multilinguisme. Celle-ci incite notamment les États membres à davantage promouvoir la traduction en Europe, dans la mesure où elle constitue, à côté de l'enseignement des langues, une voie privilégiée pour permettre aux citoyens d'accéder aux œuvres et aux savoirs. Elle invite également les États membres à réfléchir à la faisabilité d'un programme spécifique européen de soutien à la traduction.

Programme Culture

Par le biais de ce programme, l'Europe accorde des subventions aux maisons d'édition pour les traductions et pour la publication d'œuvres de fiction (romans, récits, nouvelles, théâtre, poésie, bandes dessinées...) traduites d'une langue européenne vers une autre. Cette aide vise à favoriser la circulation des idées et

la promotion de l'héritage littéraire des citoyens européens, en diffusant le plus largement possible des œuvres représentatives de chaque pays et de chaque culture. Les aides sont attribuées sur des critères de pertinence par rapport au projet : les œuvres choisies doivent représenter une véritable valeur ajoutée européenne et favoriser le dialogue interculturel.

Programme Média

Le patrimoine artistique d'un pays ne se limite pas à sa littérature. Pour encourager l'échange interculturel, l'Union européenne a aussi pour objectif de garantir aux citoyens européens l'accès au patrimoine cinématographique et audiovisuel et de mettre en valeur la diversité culturelle.

À cette fin, l'Union européenne (décision n° 17-18/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, 15 novembre 2006) soutient le doublage et le sous-titrage dans la distribution et la diffusion des œuvres audiovisuelles européennes, dans et hors de l'Europe. L'objectif est aussi d'encourager les distributeurs cinématographiques à investir dans la coproduction, l'acquisition et la promotion des films européens non nationaux.

Dans le monde

L'Unesco, dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle, a développé sur l'internet un portail très riche de ressources sur la traduction littéraire³. On y trouve des listes très complètes de ressources internationales vers des réseaux de traducteurs à travers le monde, des listes d'œuvres du patrimoine littéraire susceptibles de faciliter le travail d'identification de textes à traduire et à publier, des éditeurs, des centres de recherche universitaires, des ressources linguistiques et terminologiques et enfin un répertoire des organismes d'aide à la traduction littéraire.

L'Unesco propose également l'*Index Translati num*, bibliographie internationale des traductions⁴. Cette base de données contient des informations bibliographiques complètes sur l'ensemble des livres traduits depuis 1979 dans une centaine d'États membres. Elle totalise plus de 1 800 000 entrées dans toutes les disciplines et est mise à jour tous les quatre mois. Cette liste de référence permet de constituer des inventaires de traductions à l'échelle mondiale.

L'Union européenne et la traduction

Dans une Europe des langues qui s'est donné comme mot d'ordre la promotion du plurilinguisme et de la diversité, la traduction tient un rôle essentiel. Léonard Orban, commissaire européen chargé du multilinguisme, a déclaré : « Je considère la traduction comme l'une des expressions du multilinguisme. Une société est multilingue lorsque ses citoyens peuvent parler plusieurs langues, certes, mais aussi lorsque les langues que l'on y parle communiquent continûment par la traduction. Après tout, celle-ci est une constante négociation entre l'auteur, le traducteur et le lecteur. En Europe, nous ne le savons que trop bien, la négociation est l'essence même de notre cohésion. » (communiqué de presse du 5 novembre 2008, annonçant un débat à Bruxelles sur la traduction.)

³ portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=1523&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

⁴ www.unesco.org/culture/xtrans

Afin de mettre en action sa volonté d'être proche des citoyens, la DGT a mis en place plusieurs programmes.

Le programme de traducteurs invités (VTS)

Ce programme, dont le concept est né en 1995, mais a été approfondi lors de l'élargissement de 2004, répond à la sollicitation des universités européennes de voir la Commission jouer un rôle plus actif dans la formation des traducteurs.

Les traducteurs invités jouent le rôle d'ambassadeurs de la DGT et passent jusqu'à 6 semaines dans une université du pays dont ils apprennent ou ont appris la langue. Ils y dispensent un enseignement sur la traduction et font découvrir la DGT et la Commission à leurs hôtes tout en poursuivant leur formation linguistique et approfondissant leur connaissance de la culture du pays qui les accueille.

Les stages à la DGT

Le premier programme de stage a été lancé dès 1960. La DGT accueille désormais environ 90 stagiaires chaque année. Ils sont normalement répartis de manière équitable entre les langues, même si cet équilibre est parfois difficile à respecter pour certaines langues rares.

Les visites de la DGT

La DGT accueille régulièrement des groupes ou des visiteurs individuels qui viennent visiter les lieux pour découvrir le fonctionnement de la DGT et les méthodes utilisées pour gérer la demande. Dans la mesure du possible, les visites s'adaptent aux demandes des visiteurs et se font dans leur langue maternelle. La DGT a accueilli 327 visiteurs en 2005, 469 en 2006 et 612 en 2007.

Les antennes du multilinguisme

En 2007, la DGT a créé des antennes du multilinguisme au sein des Représentations de la Commission dans les États Membres. Cette initiative fait partie de la nouvelle stratégie de communication de la Commission, centrée sur une proximité accrue avec les citoyens européens. Ce réseau d'« ambassadeurs » multilingues a pour rôle de promouvoir le multilinguisme en Europe en insistant sur l'importance des langues et de leur apprentissage, d'écouter le citoyen au niveau local, et de reformuler le message venant de Bruxelles afin de s'adapter aux destinataires et au contexte local.

Le concours *Juvenes Translati res*

Organisé simultanément dans les vingt-sept États membres de l'Union, le 14 novembre 2007, il s'agissait du tout premier concours de traduction organisé par la Commission européenne. Il figure désormais au nombre des activités permanentes de la DGT.

Le concours s'adresse à près de 1 500 étudiants de dix-sept ans, invités à traduire de courts textes d'une langue de leur choix vers une autre, parmi les vingt-trois langues officielles communautaires.

La traduction et, plus largement, le multilinguisme sont en effet au cœur du projet européen depuis son origine, contrairement à la tradition diplomatique tendant à privilégier l'emploi d'une lingua franca unique. Le 15 avril 1958 à Bruxelles, les conseils de la Communauté économique européenne et de l'Euratom adoptent à l'unanimité leur premier règlement sur les langues à employer au sein de leurs institutions. Non seulement les quatre langues du Traité de Rome – le français, l'allemand, l'italien et le néerlandais – sont reconnues comme langues officielles et de travail des institutions communautaires, mais il est reconnu le droit aux États membres et à leurs ressortissants à communiquer avec les institutions européennes dans la langue officielle de leur choix. Ce règlement, dont on mesure la portée symbolique, était représentatif de la volonté de préserver la démocratie au sein de la nouvelle communauté et, déjà, du choix de « l'unité dans la diversité ».

Aujourd'hui, les langues officielles de l'Union sont au nombre de 23 et les principes sont restés les mêmes : le multilinguisme est une valeur essentielle et la traduction son corollaire. Même si par ailleurs l'apprentissage des langues étrangères est souhaitable et encouragé, chaque citoyen a le droit fondamental de recevoir, dans sa langue maternelle et sans être obligé de connaître une langue étrangère, les informations sur ce qui, dans l'Union, peut avoir une influence directe sur sa vie quotidienne. Les langues officielles de l'Union européenne ont été choisies sur indication des pays membres : chacun a précisé quelle(s) langue(s) officielle(s) il souhaitait utiliser au sein de l'Union. La liste officielle est aujourd'hui la suivante : allemand, anglais, bulgare, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

La Commission européenne

Au sein de la Commission, deux directions générales assurent les services linguistiques : la direction générale de la traduction (DGT) et la DG interprétation (DGI).

Direction générale de la traduction

La DGT, un des plus grands services de traduction au monde, compte 1 750 linguistes. Elle prend en charge toute la traduction écrite sur papier et sur l'internet. Elle se déclare avant tout au service des citoyens, afin de promouvoir une culture démocratique et de

respecter et protéger les spécificités individuelles, locales, régionales et nationales. La législation et les institutions de l'Union européenne doivent être accessibles au public le plus large possible.

La DGT est divisée en 23 départements, un pour chaque langue. Ces départements sont divisés en unités spécialisées dans les domaines d'activité de la Commission européenne : administration, affaires économiques et financières, affaires juridiques, agriculture et développement rural, commerce, concurrence, éducation et culture, emploi et affaires sociales, énergie et transport, entreprises et industrie, environnement, fiscalité et union douanière, marché intérieur et services, pêche et affaires maritimes, politique régionale, recherche, relations extérieures, santé et protection des consommateurs, société de l'information et médias, statistiques. Le travail de traduction ne porte pas seulement sur les textes législatifs, il concerne de nombreux types de textes : communiqués de presse, rapports financiers, correspondances, discours, notes d'informations, etc. Les textes sources sont en majorité rédigés en anglais, ou en moindre proportion en français, mais les langues cibles sont plus équilibrées, même si certains textes ne sont traduits qu'en anglais, français et allemand, en particulier lorsqu'ils sont à usage interne.

Direction générale de l'interprétation

La DG Interprétation prend en charge l'interprétation, c'est-à-dire la traduction orale, et l'organisation de conférences pour l'Union européenne. Les interprètes de la DG Interprétation travaillent pour environ 11 000 réunions par an, ce qui en fait le plus grand service d'interprétation au monde. Lors des 50 à 60 réunions quotidiennes dont ils assurent l'interprétation, il peut exister différentes configurations : de l'interprétation consécutive à deux langues, qui requiert la présence d'un seul interprète, à l'interprétation simultanée de vingt langues vers vingt langues, voire plus (en symétrie totale), pour laquelle au moins soixante interprètes sont nécessaires.

Le Parlement européen

En parallèle, le Parlement européen intègre lui aussi pleinement le multilinguisme dans son activité quotidienne. Institution élue au suffrage universel par les peuples des 27 pays membres de l'Union européenne, il doit respecter le droit de chaque élu à s'exprimer dans sa langue maternelle. Le Parlement européen est ainsi la seule institution à utiliser

en permanence et simultanément les 23 langues officielles de l'Union européenne : tout ce qui est dit ou écrit dans une langue doit être traduit dans les 22 autres langues, ce qui représente 506 possibilités de paires de langues. À l'occasion, il faut également tenir compte des langues des pays candidats à l'entrée dans

l'Union, ainsi que les langues qui sont interprétées dans le cadre des relations de l'Union avec l'extérieur. Au Parlement européen travaillent tous les jours environ un millier d'interprètes, dont 400 fonctionnaires et 600 indépendants, auxquels s'ajoute le travail de 200 juristes linguistes.

Toutes institutions communautaires confondues, le coût de la traduction et de l'interprétation s'élève à environ 1,1 milliard d'euros, ce qui représente environ 2,25 euros par citoyen européen et par an.

Les métiers de la traduction

Le métier de traducteur semble a priori aisé à définir : il consiste à rendre accessible aux locuteurs d'une langue un message énoncé dans une autre langue en transposant le texte de la langue source vers la langue cible. La déontologie du traducteur établit que la langue cible doit être la langue maternelle du traducteur. Ces dernières années ont été marquées par l'accélération des échanges internationaux et le développement des nouvelles techniques de l'information et de la communication. Dans ce mouvement où elle joue un rôle essentiel, la traduction s'est enrichie de nouveaux métiers, a touché de nouveaux marchés, utilisé de nouveaux outils. Les métiers de la traduction sont en évolution constante, et la spécialisation y est de plus en plus pointue. Selon ses goûts et ses domaines de compétence, chacun pourra trouver dans l'éventail des métiers la spécialité qui lui conviendra.

La traduction

Le métier de traducteur est de plus en plus polyvalent. On parle généralement des « métiers de la traduction », voire des métiers de la « communication multilingue et multimédia », et l'on multiplie les appellations afin d'être au plus près des réalités du terrain. Pour produire une traduction de qualité, le traducteur doit avoir de multiples compétences : des connaissances linguistiques bien entendu, mais aussi une grande culture générale, une maîtrise parfaite de ses langues de travail, des qualités rédactionnelles, et enfin une connaissance poussée des outils informatiques adaptés à sa pratique. Il doit aussi avoir des qualités relationnelles pour travailler avec ses donneurs d'ordre.

Le master européen en traduction (EMT)

Pour faire face à ces exigences techniques, à l'élargissement de l'Union européenne et à l'augmentation du nombre des langues en jeu, le recrutement de traducteurs qualifiés est indispensable, si l'Europe veut continuer à travailler en respectant les valeurs qui l'ont fondée. L'Europe a besoin de traducteurs qualifiés, y compris dans les « nouvelles » langues de l'Union. Il devient important d'établir des critères d'excellence, de valoriser la profession de traducteur et d'harmoniser les formations européennes en traduction en explicitant les compétences qu'elles apportent. C'est avec l'ambition de résoudre ces problématiques qu'a été lancé le programme EMT (master européen en traduction).

Trois conférences se sont déjà tenues (en 2006, 2008 et 2009), pour mettre en place ce projet. Son objectif est de créer un label de qualité pour les formations d'enseignement supérieur en traduction dans l'Union européenne, qui doivent satisfaire à un référentiel, et de favoriser les échanges entre ces programmes. Ce label s'appliquera à des formations de traduction de 2^e cycle (niveau master, de 60 à 120 crédits ECTS). Il a pour objectif à moyen terme de sensibiliser les autorités nationales au besoin

d'offrir une formation spécifique pour les traducteurs, de former des traducteurs de haut niveau qui possèdent toutes les qualifications nécessaires pour le marché, enfin de procurer aux institutions de l'Union européenne un nombre suffisant de traducteurs répondant à leurs besoins spécifiques.

En 2006, il existait environ 285 programmes en traduction dans l'enseignement supérieur européen. Afin d'accepter une de ces formations dans le réseau EMT, qui se met en place à partir de 2009, le comité d'évaluation (constitué du groupe d'experts EMT et des représentants de la Commission) examinera différents critères : les statuts du programme (qui doit être habilité par l'État membre et avoir déjà formé au moins une promotion de diplômés), ses objectifs, la qualité des formateurs (dont une partie au moins doivent être des traducteurs professionnels actifs), l'infrastructure appropriée, les outils disponibles (outils informatiques d'aide à la traduction qui doivent être facilement accessibles et utilisés par les étudiants), et enfin la qualité de la préparation à l'insertion professionnelle. Le réseau EMT a commencé à se mettre en place au printemps 2009 : 34 programmes ont été sélectionnés.

Le traducteur technique

Cette catégorie regroupe la grande majorité des traducteurs. La demande est extrêmement forte, selon les secteurs (entre autres la haute technologie, les finances, l'écologie, le droit, le multimédia...).

Le traducteur doit être de plus en plus spécialiste, d'un domaine ou d'un logiciel particuliers, par exemple. Il peut aussi élargir son champ de compétences pour offrir à son client un produit « clés en main » : infographie, administration de site...

Le traducteur peut être salarié d'une entreprise publique ou privée, libéral, ou encore être salarié d'un groupement ou d'une société de portage qui réunit plusieurs traducteurs et assure les tâches administratives et la recherche de marchés.

Les formations sont diverses : soit le traducteur a d'abord suivi un cursus de traduction avant de se spécialiser, soit il s'agit d'un spécialiste d'un domaine qui s'est ensuite formé en traduction (par exemple, les traducteurs médicaux sont souvent des médecins). De plus en plus de formations proposent des cursus mixtes, intégrant par exemple ingénierie, gestion de projets, administration de site, révision, communication-rédaction, informatique...

Quelques spécialités : traducteur de brevets, traducteurs financiers, traducteurs scientifiques, traducteurs pharmaceutiques, traducteurs marketing, traducteurs de veille, traducteurs juridiques (traducteurs-interprètes experts près les cours d'appel ou la Cour de cassation, ce sont des auxiliaires de justice). Un statut commun rassemble des fonctionnaires, traducteurs et traducteurs-terminologues, qui relèvent pour la plupart du ministère des Affaires étrangères et européennes, et des ministères financiers.

Le traducteur littéraire et audiovisuel

Le traducteur littéraire

Il a un statut d'auteur, rémunéré en droits d'auteur. Il traduit des œuvres littéraires et se spécialise généralement dans une période, un auteur, un genre... Mais on tend à le désigner plutôt comme « traducteur d'édition », car il peut aussi traduire des ouvrages généralistes : beaux livres, ouvrages de sciences humaines, livres scolaires, livres de cuisine, guides touristiques...

Le traducteur audiovisuel

Dans le domaine de la traduction audiovisuelle, il existe plusieurs métiers spécialisés. Ils ont tous le point commun de comporter une grande part d'adaptation : aux contraintes techniques, aux réalités culturelles, aux conditions de diffusion.

Le sous-titreur crée les sous-titres d'un film diffusé

en version originale. Créer des sous-titres, c'est transposer un discours oral à l'écrit. Pour suivre le rythme des répliques, il est impératif d'opter pour une écriture claire et précise, qui synthétise les propos originaux sans perdre leur substance, tout en respectant des contraintes de lecture très strictes. Un sous-titre suppose une traduction/adaptation spécifique au genre : prise en compte de la longueur des phrases, etc. En ouvrant les œuvres à l'international, le sous-titrage permet souvent leur production (notamment les coproductions européennes).

Le surtitreur travaille dans le domaine du spectacle vivant, il traduit le texte d'une œuvre représentée en langue étrangère (opéra, pièce de théâtre...) pour qu'il soit projeté au-dessus de la scène. Il doit assurer lui-même la diffusion des surtitres durant la représentation et les faire coïncider parfaitement. Le surtitrage se répand rapidement, car il est la condition d'une circulation internationale du spectacle vivant.

Le traducteur de doublage est également appelé « adaptateur » : son travail ne consiste pas seulement à traduire le texte, mais aussi à faire en sorte que celui-ci soit synchronisé avec les mouvements des lèvres des comédiens. Il doit s'adapter à l'image, au rythme des phrases...

Le traducteur-localisateur

Le métier de localiseur, ou localisateur, est né de l'internationalisation grandissante de la vente. Les entreprises peuvent choisir d'internationaliser, en proposant des produits passe-partout, ou de localiser. Le localisateur ne se contente pas de traduire, il adapte le produit aux réalités techniques, culturelles, fonctionnelles, de chaque pays. Outre la langue, beaucoup d'aspects sont à prendre en compte : systèmes électriques, unités de mesure, formats d'adresse, de date, mais aussi valeurs et préjugés des consommateurs.

Outre la traduction et l'adaptation, le localisateur peut offrir des compétences de traitement et de développement informatiques, d'infographie et d'administration de site. Il peut être localisateur de logiciels, de site web ou encore de jeux vidéos. Les compétences sont multiples, et la formation du localisateur comprend en général une double spécialisation en traduction et en informatique.

Le contrôle qualité

Les métiers du contrôle qualité dans la traduction sont en plein essor. Les outils traduits ont le plus souvent une fonction précise à remplir, ce qui implique de vérifier leur qualité fonctionnelle. Par ailleurs, les agences qui

sous-traitent engagent leur nom et leur réputation, et doivent s'assurer de la qualité des produits qu'elles livrent aux clients.

Il existe plusieurs métiers du contrôle qualité. Le correcteur vérifie la qualité matérielle du produit et sa conformité aux prescriptions. Le relecteur, lui, peut également intervenir sur la qualité de la rédaction et sur la lisibilité. Le réviseur intervient sur tous les aspects, techniques, stylistiques, linguistiques... il est le dernier garant de la qualité du produit. Enfin, le testeur vérifie l'utilisabilité, linguistique et technique, des produits interactifs : logiciels, sites internet, jeux vidéos...

Le marché est vaste, mais les compétences de révision et de relecture font partie de celles que l'on peut exiger de tout traducteur, et c'est généralement un cursus et une expérience de traducteur qui mènent à travailler dans le contrôle qualité.

Les métiers qui traitent du lexique

Ces métiers sont profondément liés à la traduction ; le travail des lexicologues et terminologues est indispensable aux traducteurs.

Le **lexicographe** n'agit pas sur la langue, mais la recueille telle qu'elle est afin de recenser, classer, hiérarchiser, traiter les mots de la langue. Ce sont les lexicographes qui établissent les dictionnaires.

Le **terminologue** s'intéresse au vocabulaire spécialisé. Il collecte et traite les données pour les mettre à la disposition des utilisateurs. Il fait également œuvre de création pour trouver des termes français adéquats, pour nommer les réalités nouvelles ou traduire des termes étrangers. Les besoins en terminologie sont très importants pour suivre et nourrir l'automatisation et la normalisation des outils d'aide à la traduction. Des formations exclusives en terminologie existent, qui peuvent être complétées par un cursus de traducteur-localisateur ou de rédacteur.

L'interprétation

Contrairement au traducteur qui travaille à l'écrit, l'interprète traduit à l'oral ; il travaille donc de manière instantanée.

L'interprète de conférence

C'est un interprète de très haut niveau, qui travaille dans les colloques, les congrès, les salons, pour le compte d'administrations, d'organisations internationales (gouvernementales ou non), d'entreprises... Selon le contexte et le matériel mis à sa disposition, il peut travailler de plusieurs manières : en interprétation simultanée - il est alors dans une cabine avec un casque et un microphone, et est remplacé toutes les 20 minutes -, en interprétation consécutive - l'orateur prononce quelques phrases puis s'arrête pour laisser à l'interprète le temps de traduire -, ou en chuchotage - interprétation simultanée à l'oreille de l'interlocuteur. Il s'agit d'un métier de haute qualification, très sélectif ; seules les institutions internationales proposent des postes à temps plein, et les interprètes exercent souvent une activité complémentaire.

L'interprète de liaison

Il pratique l'interprétation consécutive dans des contextes plus variés. Il sert de lien entre des personnes de langues et de cultures différentes dans des situations courantes : à l'hôpital, dans le milieu professionnel ou administratif. Son cursus est proche de celui de l'interprète de conférence, mais les qualités relationnelles sont ici particulièrement importantes, car il intervient souvent dans des situations délicates et entre des personnes présentant de grandes disparités culturelles.

L'interprète en langue des signes

Libéral ou salarié (d'une association, administration, chaîne de télévision...), il pratique l'interprétation de conférence ou de liaison auprès des déficients auditifs. Il doit suivre une formation poussée pour apprendre la langue des signes française, qui est une langue à part entière, répertoriée parmi les langues de France. Les formations universitaires d'interprétation en langue des signes sont très proches des formations classiques en traduction et sont généralement délivrées par les mêmes écoles ou centres universitaires.

Les formations en traduction

Afin de former des traducteurs efficaces sur un marché en évolution constante, les formations se multiplient et se spécialisent. En contrôle qualité, gestion de projets, traduction juridique, financière, audiovisuelle ou en management interculturel..., les responsables de formations ont compris qu'il était nécessaire d'ajouter aux enseignements de traduction des compléments dans les domaines en expansion, comme le management, l'informatique, la gestion ou l'interculturel.

Il existe de très nombreuses formations à travers la France. L'observatoire des métiers de la traduction, soutenu par la DGLFLF, propose un répertoire de l'ensemble des formations avec leur descriptif à l'adresse suivante : www.profession-traducteur.net/etudiant/Accueil_principal.htm

Les formations sont regroupées au sein de l'association française de formation universitaire aux métiers de la traduction (AFFUMT) : www.formation-de-traducteurs.net

Le traitement automatique des langues

Depuis les origines de l'informatique, l'un des axes de recherche et d'application concerne le traitement automatique du langage (TAL) : ce terme générique recouvre en réalité différents développements, spécialisés dans de nombreuses directions, par exemple la compréhension, la génération ou la traduction automatiques, la communication homme-machine, l'extraction d'information, l'analyse de données, la représentation des connaissances, etc. Les techniques du TAL n'ont pas vocation à se substituer à la traduction humaine dans les tâches où elle est irremplaçable, mais à fournir un certain nombre d'outils – à la traduction comme à beaucoup d'autres domaines – pour les rendre plus rapides et plus efficaces. Elles ont également des enjeux dans les domaines de la recherche, de l'économie et enfin des implications politiques.

La recherche en TAL se partage entre les secteurs public (universités, organismes de recherche) et privé (centres de recherches des grandes entreprises) et touche à la fois la linguistique et l'informatique. En linguistique, les chercheurs ont l'objectif de comprendre les propriétés des langues (morphologie, syntaxe, sémantique, grammaire), ce qui pourrait aboutir à une formalisation suffisante pour permettre leur implantation en machine. Ce travail inclut la réalisation de grammaires formelles et de grands dictionnaires, utilisables par des programmes informatiques. En informatique, l'enjeu est de mettre au point des algorithmes d'analyse et de génération ou de traduction de langue naturelle, ainsi que des formalismes de représentation des connaissances. De la même façon que les êtres humains construisent leur langage par l'expérience quotidienne et la lecture, les méthodes à base statistique parcourent le contenu de grands corpus de textes pour engranger automatiquement des connaissances qui serviront ensuite à analyser, produire ou traduire d'autres textes.

Pour une grande part, ces recherches nécessitent une double compétence en linguistique et en informatique. Une trentaine de formations universitaires interdisciplinaires sont recensées en France ; la variété des enseignements et des métiers visés permet de répondre aux besoins du monde professionnel et d'assurer un renouvellement et un accroissement de la communauté scientifique en TAL.

Il convient de garder à l'esprit deux remarques fondamentales quand on parle du TAL et de ses dérivés :

- > d'une part, ces techniques ne peuvent – et vraisemblablement ne pourront jamais – remplacer le travail humain sur les textes. Les langues naturelles résistent en effet par nature à une formalisation complète, qui constitue le préalable habituel à un traitement algorithmique. Une traduction littéraire nécessitant une compréhension fine du sujet et une grande qualité stylistique continuera de passer par un traducteur, l'appréciation stratégique de données sera toujours le fait d'un être humain ;
- > d'autre part, l'enjeu technologique du TAL et de ses dérivés est immense. D'abord d'un point de vue économique et stratégique, puisque le TAL est l'un des domaines cruciaux de l'économie de la connaissance et de la recherche-développement ; ensuite parce que le foisonnement de données ajoutées à tout instant, par exemple sur l'internet, oblige à recourir à des machines, les seules à avoir la capacité et la rapidité nécessaires pour engranger, traduire et classer le flot d'informations recueillies dans toutes les langues.

En plus de leurs dimensions scientifique, technique et économique, ces technologies revêtent un enjeu, culturel, politique et sociétal majeur pour l'Europe et le multilinguisme : à la fois veiller à préserver les cultures des différents pays membres, en permettant aux citoyens de continuer à s'exprimer dans leur langue maternelle, mais également faciliter la communication entre les citoyens de ces différents pays, parlant différentes langues. La réalisation et la diffusion de technologies de la langue peut grandement faciliter la prise en compte de la diversité linguistique européenne, en en diminuant le coût et en la généralisant.

Comment faire traduire

Toutes les entreprises qui travaillent à l'international peuvent être amenées, un jour ou l'autre, à faire appel aux services d'un traducteur. Difficile, lorsque l'on n'est pas spécialiste, de savoir comment trouver un interlocuteur de qualité, ce que l'on doit lui demander, lui fournir, et ce que l'on doit attendre de lui.

La SFT (Syndicat national des traducteurs professionnels) a publié sur son site⁵ les dix conseils suivants pour les donneurs d'ordre. Le respect de ces règles, outre qu'il permet de garantir la qualité des traductions communiquées aux employés ou aux clients, est essentiel pour que la profession de traducteur soit reconnue et considérée à sa juste valeur. Comme le précise le SFT, la maîtrise d'une langue étrangère (que l'on soit enseignant de langues ou bilingue, par exemple) n'implique pas nécessairement des compétences en traduction. La traduction est un métier spécifique, qui comporte de nombreuses spécialités et implique un savoir-faire que l'on acquiert par la formation et par la pratique.

Dix précautions fondamentales à observer

- > faites appel à un traducteur professionnel ;
- > assurez-vous qu'il exerce légalement son activité ;
- > vérifiez que sa langue maternelle correspond bien à la langue d'arrivée désirée ;
- > exigez de lui qu'il maîtrise le sujet du texte que vous lui confiez ;
- > faites-vous une idée précise de la qualité du travail qu'il peut fournir ;
- > dialoguez : exprimez-lui vos intentions et répondez à ses interrogations ;
- > soumettez-lui un texte source qui ne présente aucune ambiguïté ;
- > explicitez votre commande par écrit ;
- > entendez-vous sur des délais de réalisation raisonnables ;
- > faites réviser les épreuves par votre traducteur.

⁵ www.sft.fr

Sitographie

Sites généraux d'information

Direction générale de la traduction, Commission européenne
ec.europa.eu/atoz_en.htm

Direction générale de l'interprétation, Commission européenne
scic.ec.europa.eu/europa/jcms/j_8/accueil

Les métiers de la traduction, les formations et différents liens
www.profession-traducteur.net/etudiant/metiers/metiers.htm

Intranet, réseau global d'interprètes et traducteurs professionnels ; francophonie, interprétation, langue des signes, les langues en général, terminologie et traduction
intranews.intra.net

Revue *Meta*, journal des traducteurs, Presses de l'université de Montréal
www.erudit.org/revue/meta

Articles du *Translatiōn Jūrnal, A Publicatiōn fōr Translatiōns by Translatiōns abūt Translatiōns and Translatiōn*
accurapid.com/journal

Blogue de traducteurs très actif : informations, articles sur les outils informatiques d'aide à la traduction, liens, forum
www.portail-traduction.fr

Informations sur les manifestations organisées par le CFTR, le CRAIE et le Centre de langues de l'université de Rennes 2
www.colloque.net

Profession traducteur. Informations tirées de l'ouvrage *Pratiqve fessiv n traducteur* (Daniel Gouadec, La Maison du Dictionnaire, 2007)
www.faire-traduire.net

Portails de ressources généralistes

Ressources diverses : ressources terminologiques, dictionnaires en ligne, sites d'offres d'emploi...
www.profession-traducteur.net/ressources/ressources.htm

Aides à la traduction et à la rédaction de la Chancellerie fédérale de la Confédération suisse. Liens vers diverses ressources : banques de données, dictionnaires en ligne, guides spécifiques à la langue française...
www.bk.admin.ch/themen/lang/00939/index.html?lang=fr

Portail destiné aux traducteurs des services publics belges. Multiples liens
home.scarlet.be/p.hannart3

The Translator's Home Companion. Portail de ressources pour traducteurs : outils en ligne, dictionnaires dans de nombreuses langues, presse, formation...
www.lai.com/thc.html

Listes de dictionnaires en ligne
www.liensutiles.org/dico.htm
www.lexicool.com

Traduction littéraire

Présentation des aides à la traduction offertes par le CNL
www.centrenationaldulivre.fr/?-Aides-aux-traducteurs

Centre d'échange d'informations de l'Unesco sur la traduction littéraire. Portail : événements, traducteurs associés, éditeurs, centres de recherches, ressources linguistiques, aides financières
www.unesco.org/culture/lit

ATLAS-CITL, Assises de la traduction littéraire en Arles – Colège international des traducteurs littéraires
www.atlas-citl.org

ATLF, Association des traducteurs littéraires de France
www.atlf.org

Centre international de la traduction théâtrale, à Montpellier
www.maisonantoinevitez.fr

CEALT, Conseil européen des associations de traducteurs littéraires
www.ceatl.org

Terminologie

FranceTerme, portail consacré aux termes recommandés au Journal officiel de la République française
www.franceterme.culture.fr

Portail de ressources terminologiques de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France
www.dglf.culture.gouv.fr/ressources/ressources_termino.htm

Le Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française
www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html

Site portail thématique multilingue sur la terminologie et les disciplines associées
www.terminometro.info

Société française de terminologie
www.laterminologie.net

EAF-TAET, Association européenne de terminologie
www.eaft-aet.net/fr

Listes de diffusion pour traducteurs

Présentation de listes de diffusion diverses intéressant les traducteurs
www.profession-traducteur.net/diffusion/liste.htm
www.lexicool.com/translator-forums-lists.asp?IL=1

Formation

Liste des formations aux métiers de la traduction et de la communication multilingue et multimédia en France
www.profession-traducteur.net/etudiant

AAEESIT, Association des anciens élèves de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs. Informations diverses sur les métiers et les formations, liens
www.aaeesit.com

Associations de traducteurs et interprètes

AFILS, Association française des interprètes en langue des signes
www.afils.fr

AIIC, Association internationale des interprètes de conférence
www.aiic.net

AITC, Association internationale des traducteurs de conférence
www.aitc.ch

APROTRAD, Association professionnelle des métiers de la traduction
www.aprotrad.org

ATAA, Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel
www.traducteurs-av.org

CETICAP, Compagnie des experts traducteurs et interprètes près la cour d'appel de Paris
www.ceticap.com

CIUTI : Conférence internationale permanente d'instituts universitaires de traducteurs et d'interprètes
www.uni-leipzig.de/~isuew/ciuti

FIT, Fédération internationale des traducteurs
www.fit-ift.org

LEXICOOL, liens vers les sites d'associations de traducteurs à travers le monde
www.lexicool.com/translator_associations.asp?IL=1

SFT, Société française des traducteurs
www.sft.fr

TSF, Traducteurs sans frontières. Association caritative qui propose des services de traduction gratuits à des organismes humanitaires
www.tsf-twb.org

UNETICA, Union nationale des experts traducteurs-interprètes près les cours d'appel
www.unetica.fr

WASLI, World association of sign language interpreters
www.wasli.org

Zusammenfassung

Übersetzt wird seit Menschengedenken, der Status der Übersetzung ist jedoch immer noch nicht genau definiert. Je besser eine Übersetzung ist, desto weniger drängt sie sich auf. Man kann den Eindruck gewinnen, dass sie ihren Erfolg geradezu unter den Scheffel stellt.

In der Übersetzung fließen kulturelle, soziale und wirtschaftliche Themen zusammen. Sie wird damit in einer globalisierten Welt zu einem wichtigen Schlüssel für die Entwicklung des Austauschs und den leichteren Zugang zum Wissen. Oft wird man sich dessen nicht bewusst, doch hat die Übersetzung in unserem täglichen Leben, das durch sie erleichtert wird, einen hohen Stellenwert.

In der Europäischen Union spielt sie eine wesentliche Rolle, insbesondere in den EU-Institutionen, wo sie maßgeblich zur demokratischen Debatte und der Information der Bürger beiträgt.

Ein Instrument im Dienste des Rechts auf das Französische

Das französische Sprachengesetz vom 4. August 1994, das vor allem darauf abzielt, die Sicherheit und die Gesundheit von Bürgern, Konsumenten und lohnabhängig Beschäftigten zu schützen, weist der Übersetzung einen wichtigen Platz zu. Dieses Gesetz will jedem „ein Anrecht auf das Französische“ bieten und gewährleisten, dass jeder dank der Übersetzung stets die jeweils benötigte Information in französischer Sprache erhält.

Nationale und europäische Politiken

In Frankreich umfasst die Förderung der Übersetzung diverse Maßnahmen: Die terminologische Schöpfung – sie ist unerlässlich, damit neue Realitäten übersetzt werden können; die Förderung des Dolmetschens bei wissenschaftlichen Kolloquien (Fonds Pascal); das Nationale Buchzentrum – CNL (Centre national du livre), das Fördermaßnahmen für die Übersetzung (aus und ins Französische) sowie Stipendien für Übersetzer bietet.

Neben ihrem politischen Engagement zugunsten der Übersetzung

Die Europäische Union und die Übersetzung

Mehrsprachigkeit und Übersetzung standen von Anfang an im Mittelpunkt des europäischen Projekts. Dies illustrieren der Status der Sprachen der Mitgliedsstaaten (alle sind offizielle Sprachen der Union) sowie der Umfang der Übersetzungs- und Dolmetschendienste der Gremien der Union (Europäische Kommission,

Umberto Eco hat dies mit seiner glänzenden Formulierung „Die Übersetzung ist die Sprache Europas“ bestens auf den Punkt gebracht. Übersetzen ist auch ein Beruf, vielmehr eine Vielfalt spezialisierter Berufe, die zunehmend die Technologien der automatischen Sprachverarbeitung einsetzen.

Um die Herausforderung dieser zentralen Fragen annehmen zu können, muss die Übersetzung auch Gegenstand eines gefestigten politischen Engagements sein: Dies ist in Frankreich und Europa der Fall, wo es zahlreiche Hilfs- und Förderprogramme für die Übersetzung gibt.

Frankreich hat sich zugunsten der Mehrsprachigkeit engagiert und will die Rolle der Übersetzung stärken, damit die Sprachen als Ausdruck von Kulturen und Visionen der Welt auch weiterhin von ihrer Pluralität und der Schöpfungskraft des Austausches leben können.

Gleichzeitig fördert dieses Gesetz auch die Mehrsprachigkeit und die Vielfalt. So müssen die öffentlichen Behörden in diesem Sinne Texte, die für die Öffentlichkeit bestimmt sind, in mindestens zwei Fremdsprachen übersetzen (lassen).

(Entschließung des Rates zu einer europäischen Strategie für Mehrsprachigkeit vom 20. und 21. November 2008) hat die Europäische Union Förderprogramme geschaffen (Aktionsprogramme Kultur, Medien), die die Bereiche Literatur und Audiovision berühren und den interkulturellen Dialog unterstützen.

Zur Förderung der kulturellen Vielfalt entwickelt die Unesco Portale mit Ressourcen zum Thema der literarischen Übersetzung, darunter den *Index Translati* num.

Europaparlament). Die Generaldirektion Übersetzung beschäftigt rund 1.750 fest angestellte Übersetzer und Übersetzerinnen, und die Generaldirektion Dolmetschen stellt Dolmetscher für etwa 11.000 Sitzungen pro Jahr zur Verfügung.

Die Gesamtkosten für die Übersetzung und das Dolmetschen in allen EU-Institutionen zusammen belaufen sich auf etwa 1,1 Milliarden Euro, d. h. pro Jahr 2,25 Euro für jeden europäischen Bürger.

Die Übersetzungsberufe

Das Übersetzen setzt eine Reihe von Spezialisierungen voraus, mit denen sich der Übersetzer den Besonderheiten der unterschiedlichen Themen anpasst und den verschiedensten Anforderungen gerecht werden kann. So wird grundsätzlich bereits zwischen Übersetzern (schriftliche Übersetzung) und Dolmetschern (mündliche Übersetzung) unterschieden. Ein Blick auf die verschiedenen Übersetzungssparten verdeutlicht das breite

Spektrum der Übersetzung: der Fachübersetzer (die Kategorie mit den meisten Mitgliedern); der Literaturübersetzer und der Übersetzer audiovisueller Medien; der Übersetzer/Lokalisierer (der Texte an die jeweilige Realität eines spezifischen Marktes anpasst). Weitere Berufskategorien ergänzen die Arbeit des Übersetzers: Qualitätskontrolle, Lexikografie, Terminologie...

Die automatische Sprachverarbeitung

Diese relativ neue Disziplin, in der zahlreiche spezialisierte Entwicklungen zusammengefasst sind, zielt nicht darauf ab, die menschliche Übersetzung zu ersetzen, da diese unersetzlich ist. Sie möchte lediglich die Instrumente an die Hand geben, mit denen die

Übersetzung effizienter werden kann. So setzt z. B. die im Internet verfügbare enorme Menge an Daten technische Instrumente für die automatische Erkennung und Klassifizierung voraus, die dann die Analyse, Produktion oder Übersetzung anderer Texte unterstützen.

Translation: an overview

Translation has existed since time immemorial, yet is ambiguous in nature. The better a translation is, the less it is noticeable: successful translations tend to be self-effacing.

The combined effect of cultural, social and economic imperatives means that translation is a key to the development of exchanges and knowledge access, in a globalised environment. In a way that is often scarcely visible, translation holds an important position in our daily life, which it helps to facilitate.

Translation plays an essential role in the European Union, in particular within the Community institutions, where it contributes to democratic debate and citizen information. This is illustrated by Umberto Eco's famous maxim, "the language of Europe is translation".

A tool to ensure the right to French-language information

Translation plays an essential role in the Law of 4 August 1994 on the Use of the French Language, the primary role of which is to protect the health and safety of citizens, consumers and employees. This law aims to guarantee that everyone is "entitled to French" by ensuring, through translation, that they are provided with French-language information.

Policies at national and European levels

In France, there are various support systems for translation: terminology invention, which is essential to assist in translating new terms and concepts; assistance with interpretation at scientific conferences (Pascal fund); the Centre national du livre (National Literature Centre), which offers a series of translation aids (from and into French) and scholarships for translators.

The European Union, in addition to being politically committed to supporting translation (Council Resolution on a European strategy

The European Union and translation

From the outset, multilingualism and translation have been at the heart of the project for European Union, as shown by the status of the Member States' languages (which are all official languages of the European Union) and the scale of the Community institutions'

Translation is also a profession, in fact a number of specialised professions, which make increasing use of automatic language processing technologies.

If it is to respond to these vital issues, translation must benefit from clear political commitments: this is the case in France and in Europe, through a certain number of support structures.

France is committed to supporting multilingualism and wishes to strengthen the position of translation so that languages, which express cultures and worldviews, continue to enjoy plurality and fruitful exchanges.

At the same time, the law also promotes plurilingualism and diversity: when the public services translate a document intended for public use, they must produce versions in at least two foreign languages.

for multilingualism of 20 and 21 November 2008), has implemented support programmes (Culture and Media programmes) in the literary and audiovisual fields, which aim to facilitate intercultural dialogue.

To promote cultural diversity, Unesco has developed resource portals on literary translation, including the *Index Translati* num.

For all the institutions combined, the cost of translation and interpretation is around 1.1 billion euros, i.e. 2.25 euros per European citizen, per year.

Translation professions

Translation requires a number of specialisations in order to adapt to the particular characteristics of each requirement, starting with the difference between translators (written) and interpreters (oral). The range of translating professions includes expert translators

(the largest category); literary and audiovisual translators and translator/localizers (who adapt products to the realities of each market). Other professions, such as quality control, lexicography and terminology, for example, complement translation work.

Automatic language processing

This is a relatively new discipline, which covers numerous specialised developments. Its aim is not to be a substitute for human translation, which is irreplaceable, but to provide it with tools to make it more efficient. For example, the massive quantity of

data available on the Internet needs technical instruments for automatic recognition and classification, which will then be used to analyse, produce or translate other documents.

Rédigé dans le contexte des États généraux du multilinguisme, réunis à La Sorbonne (Paris) le 26 septembre 2008, le présent appel a été publié dans plusieurs journaux français et européens.

Plus d'une langue

Appel pour une politique européenne de la traduction

À moins de se renier elle-même, l'Europe ne se construira pas sans respecter la pluralité de ses langues. Deux voies s'offrent à elle : généraliser le recours à un « dialecte de transaction » pour favoriser les échanges, au risque d'un appauvrissement collectif ; ou bien se réjouir de la diversité linguistique et la garantir pour permettre une meilleure compréhension réciproque et un vrai dialogue.

L'Union européenne, du moins à l'intérieur de ses frontières provisoires, a assuré la circulation des marchandises, des capitaux et des hommes. Il est temps qu'elle se donne pour tâche de faire circuler les savoirs, les œuvres et les imaginaires, renouant ainsi avec les moments fertiles de l'Europe historique. Il est temps que les Européens apprennent à se parler à eux-mêmes dans leurs langues. Valoriser les langues de l'Europe contribuera à réconcilier les citoyens avec l'Europe. La traduction joue là un rôle politique essentiel.

Car une langue n'est pas seulement un instrument de communication, un service ; ce n'est pas non plus seulement un patrimoine, une identité à préserver. Chaque langue est un filet différent jeté sur le monde, elle n'existe que dans son interaction avec les autres. En traduisant, on approfondit sa singularité et celle de l'autre : il faut comprendre au moins deux langues pour savoir qu'on en parle une.

Parce qu'elle est dépassement des identités et expérience des différences, la traduction doit être au cœur de l'espace public européen qu'il incombe à tous de bâtir, dans ses dimensions citoyennes et institutionnelles, dans ses composantes culturelles, sociales, politiques, économiques.

C'est pourquoi nous appelons à la mise en œuvre d'une véritable politique européenne de la traduction, qui reposerait sur deux principes : mobiliser tous les acteurs et secteurs de la vie culturelle (enseignement, recherche, interprétariat, édition, arts, médias) ; structurer tant les dynamiques internes de l'Union que ses politiques extérieures, en garantissant concrètement l'accueil des autres langues en Europe et l'intelligence des langues d'Europe ailleurs dans le monde.

Dans la traduction, le projet européen puisera une énergie renouvelée.

Les premiers signataires sont :

Adonis, Vassilis Alexakis, Étienne Balibar, Tahar Ben Jelloun, Yves Bonnefoy, Barbara Cassin, Michel Deguy, Emmanuel Demarcy-Mota, Claude Durand, Umberto Eco, Paolo Fabbrì, Maurizio Ferraris, Michèle Gendreau-Massaloux, Ghislaine Glasson Deschaumes, Yves Hersant, Jean-Noël Jeanneney, François Jullien, Julia Kristeva, Eduardo Lourenço, Amin Maalouf, Robert Maggiori, Petrag Matvejevic, Federico Mayor, Ariane Mnouchkine, Edgar Morin, Manoel de Oliveira, Jacqueline Risset, Fernando Fernandez Savater, Antonio Tabucchi, Jürgen Trabant, Heinz Wismann.

plus-dune-langue.eu



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00 – Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dglflf@culture.gouv.fr – Internet : www.dglflf.culture.gouv.fr

ISSN imprimé : 1778-8919 – ISSN en ligne : 1958-525X